



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION DES
SECURITES
SECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES
CAB-BRS-2019-178

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-10-129 du 22 septembre 2017 modifiant l'arrêté 2017-10-65 portant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 10 février 2016 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 10 février 2016 modifié portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est abrogé.

ARTICLE 2 : La commission départementale des systèmes de vidéoprotection est constituée comme suit pour une durée de trois ans:

Membres désignés par M. le Président de la Cour d'Appel de Douai et assumant la présidence :

Titulaire : M. Nicolas HOUX
Suppléante : Mme. Marie TERRIER

Membres désignés par M. le Président de l'Association des maires du Pas-de-Calais :

Titulaire : M. Jean François THERET
Suppléant : M. Jean-Daniel CAPON

Membres désignés par MM. les Présidents des chambres de commerce et d'industrie du Pas-de-Calais :

Titulaire : M. Francis DUMARQUEZ
Suppléante : Mme Marie-Catherine DUTERTE

Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence :

Titulaire : M. Philippe SUISSE
Suppléant : M. Franck SUISSE

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le 02 AVR. 2019
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE.